

Léo Ferré libéré en 2063 !

Aujourd'hui je suis retombé sur *Le testament* une veille chanson de Léo Ferré. Je vous l'aurais bien reproduite dans son intégralité mais les ayants droits veillent alors il est plus prudent de n'en citer que l'introduction.

*Avant de passer l'arme à gauche
Avant que la faux ne me fauche
Tel jour, telle heure, en telle année
Sans fric, sans papier, sans notaire
Je te laisse ici l'inventaire
De ce que j'ai mis de côté...*

Et de citer ensuite une liste d'objets simples mais chers à l'artiste comme *La serviette en papier où tu laissa ta bouche* ou encore *Quelques stylos à bille au roulement d'espoir*.

Sans fric, sans papier, sans notaire... Pas si sûr parce que du coup m'est revenu en mémoire un récent article du Figaro La folle histoire d'argent de Léo Ferré (02-12-2006) évoquant la guerre fratricide de la famille Ferré sur les droits d'auteurs de l'artiste.

Une bataille sans fin. Léo Ferré est mort en 1993, mais ses droits d'auteur et la propriété de ses créations font toujours l'objet d'un combat féroce. Celui-ci dure depuis 30 ans. Les magistrats se sont succédé et ont, au total, ordonné cinq expertises, rendu six ordonnances et trois arrêts en appel. Et ce n'est pas fini. Ceux de la Cour de cassation doivent s'y préparer à leur tour, car un pourvoi vient justement d'être déposé à leur intention au Palais de justice...

Que les héritiers d'un artiste se disputent ses droits d'auteurs après sa mort, c'est assez courant. Qu'il s'agisse de notre poète anarchiste national Léo Ferré c'est, comment dire, assez ana... chronique.



Heureusement on n'en a plus pour longtemps puisque les droits d'auteurs ne s'étendent en France *que* 70 ans après la mort de l'artiste^[1].

Avec le temps, va, tout s'en va... Même certains droits pas forcément légitimes et exagérément longs...

Notes

[1] Crédit photo : Pirotek (Creative Commons By-Nc-Sa)